



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE DE CIRCULATION : CIRCULATION INTERDITE

Le Maire de la commune de CROUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le code de la route ;

Considérant que des travaux de protection de chantier réalisé par l'entreprise ENEDIS auront lieu le 15 décembre 2025 toute la journée Rue de l'Eglise 14400 CROUAY

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation sera interdite « Rue de l'Eglise » pendant la durée des travaux

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie d'Isigny sur Mer,
A l'agence routière de Bayeux.
Au SDIS

Fait à CROUAY le 28 novembre 2025
Le Maire,
Fabienne LEROY





ARRETE MUNICIPAL

ARRETE DE CIRCULATION : CIRCULATION INTERDITE

Le Maire de la commune de CROUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le code de la route ;

Considérant qu'un défilé est organisé pour le Noël des Enfants le samedi 13 décembre 2025 de 16h00 à 18h00 sur la Commune de Crouay lieu dit « Le Conjon », lieu dit « Rue de la Chapelle » « Rue du Mont Flambé » « Rue des Fours à Chaux » et « Rue du Moulin »

lieu dit « Rue de l'Eglise » fermée de 16h à 00h.

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation sera interdite le samedi 13 décembre 2025 de 16h00 à 18h00 et de 16h à 00h Rue de l'Eglise.

Article 2 : Des déviations seront mise en place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie d'Isigny sur Mer,
A l'agence routière de Bayeux.
Au SDIS

Fait à CROUAY le 9 décembre 2025.

Le Maire,

Fabienne LEROY

